



Résolution du BN du SNUDI-FO du 26 et du 27 août 2020

**Pas de consensus avec le gouvernement au nom de la crise sanitaire !
Le SNUDI-FO appelle à préparer la mobilisation pour les revendications.**

Le BN du SNUDI-FO approuve la résolution de la commission exécutive fédérale (CEF) du 25 et 26 août 2020.

En particulier, le BN, avec la CEF, « refuse le cadre d'union sacrée que cherche à imposer le gouvernement au nom de la crise sanitaire et y oppose les revendications immédiates : non au gel du point d'indice, augmentation des salaires, pas touche à nos statuts et nos retraites, abandon définitif du projet de réforme des retraites, création des postes nécessaires, réemploi et titularisation de tous les contractuels, maintien du droit syndical... C'est le mandat qui a été porté le 25 août lors de l'audience avec le ministre Blanquer. »

Alors que le ministre annonce vouloir ouvrir de nouvelles concertations pour la « revalorisation » des enseignants et prépare l'octroi d'une prime pour les directeurs d'école, le BN partage l'appréciation de la CEF qui considère que « que l'augmentation indiciaire de salaire arrachée par les personnels hospitaliers de 183€, montant bien supérieur à ce qui avait été initialement prévu par le gouvernement, est le produit de la mobilisation de ces personnels. Elle constitue un point d'appui pour tous les salariés public-privé, actifs et retraités pour exiger :

- augmentation générale des salaires et des pensions,
- 183 euros d'augmentation indiciaire pour tous dès maintenant sans contrepartie et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 ».

Pour le BN, la mobilisation des personnels pour la satisfaction de toutes ces revendications est à l'ordre du jour. Le BN rappelle la revendication constante portée par la FNEC FP-FO, avec la FGF-FO et l'UIAFP-FO, dans le cadre du statut général de la Fonction publique, d'augmentation des salaires et du point d'indice de 18 % pour tous, sans contrepartie ni remise en cause statutaire. En particulier, la CEF rappelle les revendications en défense des retraites de la FNEC FP-FO, avec la FGF-FO, l'UIAFP-FO et la Confédération, de maintien du Code des pensions civiles et militaires et de réduction de la durée de cotisation.

C'est pourquoi, le BN, avec la CEF, invite ses syndicats à mobiliser tous les adhérents, à organiser à partir des instances la réunion des personnels dès la pré-rentrée pour faire le point sur la situation dans les écoles et préparer la mobilisation.

I. Défense de l'école publique et des statuts

En opposition à ce protocole, le BN, avec la CEF, revendique sur le plan sanitaire « le suivi médical des personnels à risque par les médecins de prévention et les mesures appropriées pour protéger ces personnels, la reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par la COVID, la mise en place des dépistages nécessaires, la mise à disposition gratuitement de masques adaptés pour les personnels et les élèves. »

Par ailleurs, le BN revendique la mise en place de tests de dépistage généralisés pour les enseignants et les élèves.

Avec la CEF, le BN rappelle son opposition aux contre-réformes qui s'en prennent au cadre national de l'École et au statut des personnels notamment au nom de la crise sanitaire et en s'appuyant sur un protocole qui n'a de « sanitaire » que le nom.

En particulier, le BN refuse :

- la réforme de la direction d'école ;
- la généralisation des 2S2C qui ouvrent la voie à l'enseignement dispensé par les collectivités et les associations ;
- la remise en cause des Obligations Réglementaires de Service ;
- l'instauration d'un enseignement hybride avec l'institutionnalisation d'un enseignement à distance (plan de continuité pédagogique, télétravail) ;
- l'accélération de la réforme des concours et mise en place d'un oral de titularisation pour les stagiaires 2020/2021...

Avec la CEF, le BN demande la levée du protocole, qui n'apporte aucune garantie sanitaire aux personnels, permet à l'employeur de se dédouaner de ses obligations légales.

Comme le souligne la FNEC FP FO dans le communiqué du 26 août sur le protocole de rentrée, « *les conditions décrites par le nouveau protocole ministériel sont tout aussi irréalisables que le précédent et continue de faire reposer sur les personnels, les personnels de Direction, les directeurs d'école et les chefs de service la responsabilité d'une mise en œuvre impossible. En opposition à ce protocole, la FNEC FP-FO rappelle les obligations de l'employeur en matière de protection des personnels reconnue par le Code du travail.* »

II. Direction d'école : non à la mise sous tutelle des directeurs par les collectivités locales et l'autonomie des écoles

Le BN constate que depuis plusieurs années, les conditions de travail des directeurs et directrices d'école se sont dégradées : ils ont été en première ligne depuis des mois, soumis à des ordres et des contrordres, à des protocoles inapplicables, à la pression de certaines municipalités.

La proposition de loi Rilhac ne contient aucune réponse aux revendications légitimes des directeurs et directrices d'écoles d'augmentation de décharges et d'indemnités, de création de postes statutaires d'aide administrative, de réel allègement des tâches.

Bien au contraire, cette proposition de loi instaure une « délégation de compétence de l'autorité académique » et donne le pouvoir de décision aux conseils d'école allant dans le sens de la logique territoriale mise en place par le Ministre et d'autres mesures comme les 2S2C.

Avec cette loi, c'est le statut des PE fonctionnaires d'Etat lui-même qui est menacé.

Avant même la promulgation de la loi "Rilhac", le ministre Blanquer organise d'ailleurs un "agenda social" afin de discuter des décharges de service, de la forme que prendra la « délégation de compétences de l'autorité académique », des rémunérations dans le cadre de son application et de la sécurité.

Le BN a pris connaissance des mesures pour la rentrée 2020, au travers de la note fédérale du 15 juillet (cf. Compte rendu du GT ministériel direction d'école du 15 juillet 2020), qui ne répondent pas aux revendications des personnels, notamment au niveau de l'aide administrative où l'Etat pourrait se désengager de leur recrutement ou recourir aux services civiques et à des apprentis.

Le BN réaffirme son opposition à la territorialisation et à l'autonomie de l'école instaurées par cette proposition de loi. Il revendique l'abandon de cette loi. Il réaffirme que la question de la direction ne saurait se limiter aux seuls directeurs.

Le BN invite les syndicats départementaux à réunir tous les personnels, à faire signer massivement la pétition intersyndicale SNUDI-FO, SNUipp, CGT, SUD « nul besoin d'une loi pour répondre aux revendications des directeurs » et à prendre toutes les initiatives, si possible dans un cadre intersyndical, pour l'abandon de cette proposition de loi. Il mandate le SN pour actualiser le 4 pages spécial direction.

III. Rentrée scolaire : Les postes nécessaires tout de suite en utilisant la liste complémentaire, défense des contractuels et des stagiaires

Adjoints, remplaçants, postes spécialisés...le Ministre, responsable des conditions de rentrée inacceptables, doit ouvrir les postes nécessaires en utilisant immédiatement toute la liste complémentaire dans tous les départements.

Prenant exemple sur la bataille intersyndicale à l'initiative de SNUDI-FO de La Réunion pour exiger le recours à la liste complémentaire, le BN invite les syndicats départementaux à faire remonter toutes les initiatives engagées sur ce point en cette rentrée (mobilisation, audience, grève...).

Le BN mandate le SN pour continuer à interpeller le Ministre pour exiger l'application de cette mesure partout. Le BN exige donc l'annulation de toutes les fermetures de postes et à la création massive des postes supplémentaires dans toutes les écoles.

Le BN exige l'annulation des licenciements de tous les contractuels et leur titularisation immédiate.

Le BN demande l'annulation des licenciements de stagiaires, a fortiori en cette période difficile où les stagiaires n'ont pas pu avoir une formation sur toute l'année. Il invite les syndicats départementaux à aider les stagiaires dans leurs démarches.

IV. Evaluations : pour la défense de la liberté pédagogique

Le BN dénonce, dans la circulaire de rentrée, le pilotage de l'École par l'évaluation avec la mise en place d'un conseil d'évaluation de l'école, d'autoévaluations et d'évaluations externes pour soumettre les personnels aux directives du ministre et aux contre-réformes.

Le BN, avec sa fédération, continue à revendiquer le respect de la liberté pédagogique et l'abandon des évaluations nationales obligatoires.

Il invite les syndicats départementaux à poursuivre les interventions locales en ce sens, si possible dans un cadre intersyndical.

V. PPCR – promotion et formation continue

Le BN continue d'inviter les syndicats départementaux à faire remonter le taux de promotions à la Hors Classe dans chaque département afin de démontrer que le taux national de passage de 17% n'est pas atteint. Le BN mandate le SN afin d'intervenir auprès du Ministère pour que le taux soit appliqué.

Le BN invite les syndicats départementaux à faire remonter les informations de chaque DASEN sur le « nouveau » calendrier concernant les avis des DASEN sur les rendez-vous de carrière, ainsi que les modalités des rendez-vous de carrière non-effectués dus à la crise sanitaire en cette rentrée.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les rendez-vous de carrière de certains collègues ont été reportés.

Le BN invite les syndicats départementaux à veiller que ces collègues bénéficient bien de leur droit à recours en cas de contestation de leur avis avant toute promotion.

Le BN rappelle plus que jamais, avec sa fédération, son exigence d'abrogation de PPCR et sa revendication de promotions sur la base de l'ancienneté générale de service qui permettrait notamment aux ex-instituteurs de ne pas être lésés.

Le BN mandate le SN pour intervenir au ministère au sujet des PE ex-instituteurs qui sont lésés.

Le BN continue d'inviter les syndicats départementaux à défendre chaque adhérent qui se sent lésé par les avis couperets reçus pour le passage à la Hors-Classe. Le BN constate que ces avis arbitraires gravés dans le marbre pénalisent nombre de collègues au fil des années qui ne peuvent partir à la retraite à la Hors-Classe.

Le BN mandate le SN pour intervenir auprès du ministère pour exiger que l'AGS soit le premier discriminant.

Le BN dénonce (voir communiqué du 1^{er} juillet) que, au travers de PPCR, le projet de réforme de la formation continue, expérimentant les échanges et les visites entre pairs sous forme de constellation, concourant aussi à la remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants, de leurs ORS et de leurs statuts.

Le BN mandate le SN pour faire un état des lieux de cette expérimentation et pour rédiger un communiqué.

VI. Mouvement

En appui de la lettre du SNUDI-FO à l'adresse du Ministre du 2 juillet pour obtenir la communication des résultats du mouvement inter-départemental, le BN constate que nombre de départements ont effectué cette démarche pour le mouvement intra-départemental. En cas de réponse négative à cette demande légitime, le BN invite les syndicats départementaux à saisir la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), comme cela a déjà été effectué par le SNUDI-FO 33, dans le but d'obtenir ces informations nécessaires pour le bon fonctionnement des syndicats départementaux.

Le BN constate que malgré les Lignes directrices de Gestion, et la fin des prérogatives des CAPD sur la question du mouvement, les syndicats départementaux continuent de se battre pied à pied pour défendre les adhérents, et trouver des solutions sur les dossiers confiés. Il invite les syndicats départementaux à poursuivre en ce sens.

Le BN continue à revendiquer l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

VII. Prérentrée et journée de solidarité

Comme chaque année à cette période, les collègues se posent la même question sur la validité ou l'obligation d'une 2^{ème} journée de pré-rentrée. Ils font face souvent à des interprétations à propos de la date de la pré-rentrée de la part d'IEN, de Directeur Académique ou de tout autre représentant de l'administration. Le BN rappelle que cette deuxième journée de

prérentrée ne repose sur aucune base réglementaire.

Concernant la journée de solidarité, le BN s'oppose au travail gratuit imposé le lundi de Pentecôte « un jour sans école dit de solidarité ».

Le BN mandate le SN pour rédiger une note détaillée sur les obligations de service (prérentrée et journée de solidarité).

VIII. Conseil National du SNUDI FO de Parigné l'Evêque (72) du 17 au 19 novembre 2020

Le BN considère qu'il est important que chaque syndicat départemental constitué ou en cours de constitution assiste au Conseil National du 17 au 19 novembre 2020 à Parigné l'Evêque (Sarthe), moment important de la vie du syndicat entre deux congrès.

Le BN invite donc les syndicats départementaux à envoyer l'inscription de leur délégué au Conseil National dès la parution de la circulaire n° 2.

IX. Elections CNED

Le BN rappelle les élections professionnelles qui vont se dérouler au CNED : dépôt des listes le 21 septembre et vote par correspondance le 15 octobre. Le BN invite tous les syndicats départementaux, en lien avec les structures fédérales, à recenser les adhérents et sympathisants en activité au CNED, à leur proposer d'être candidat sur les listes de la FNEC FP-FO et à organiser le vote pour les listes de la FNEC FP-FO au CNED.

X. Développement

Le BN considère que le travail effectué auprès des collègues et adhérents tout au long de cette situation particulière doit se concrétiser par le renforcement des syndicats départementaux en termes de syndicalisation des PE, AESH et PsyEN.

Le BN appelle les syndicats départementaux à organiser méthodiquement les tournées d'école, les réunions des personnels, la tenue des instances et de mettre au centre des discussions l'adhésion, la ré-adhésion au sein du SNUDI-FO.

Pour : 26 – Contre : 0 – Abstention : 6 – NPPV : 1